

Rapport d'activités 2020

1) Composition de la Commission d'évaluation des fonctions (CEF) pour l'année 2020

	Représentant-e-s de l'Etat	Représentant-e-s des employés	
Membre	Ruef Bayiha Christine	Froidevaux Yves (FSF)	
Membre	Falciola Rose-Marie	Pedraza Aristide (SUD)	
Membre	Fivat Etienne	Gygax David (SSP)	
Suppléant-e	Creux Dominique	Papilloud Anne (FSF)	
Suppléant-e	Bruttomesso Jean-Charles	Scioli Andrea (SUD)	
Suppléant-e	Wyser Carole	vacant (SSP)	
Présidente	Ruef Bayiha Christine		
Vice-président		Gygax David	
Secrétaire			Roche Fanny (SPEV) Lebègue Dorothée (SPEV)
Greffière-juriste			Violi Murielle*

* jusqu'au 30.04.2020

2) Rôle de la CEF

La CEF examine les demandes d'évaluation et de réévaluation d'une fonction répertoriée dans la grille des fonctions ou dans le catalogue des fonctions spécifiques, puis transmet ses propositions au Conseil d'État. La CEF peut être saisie par le Conseil d'État ou par les faïtières reconnues au sens de la LPers. Pour le traitement de chaque dossier, la CEF dispose d'une analyse du Service du personnel et s'appuie, si nécessaire, sur d'autres mesures d'instruction (notamment auditions).

Les prérogatives de la CEF sont issues du Règlement sur la Commission d'évaluation des fonctions (RCEv.Fonc.) adopté par le Conseil d'État le 4 décembre 2013. Le règlement interne de la CEF, validé le 6 juin 2014 et amendé le 11 décembre 2015, précise notamment la procédure à suivre pour le dépôt d'une demande d'examen.

3) Organisation

Le secrétariat de la CEF a été assuré par Mme Dorothee Lebègue et par sa remplaçante, Mme Fanny Roche, que nous remercions vivement.

Mme Murielle Violi, engagée en qualité de greffière-juriste, a donné son congé pour la date du 30 avril 2020. Après avoir sollicité le Secrétariat général du Grand Conseil (SG-GC) et le Secrétariat général de l'Office judiciaire vaudois (SG-OJV) par l'intermédiaire du Service du personnel (SPEV), la CEF recherche toujours un·e remplaçant·e pour ce poste de greffier·ère-juriste.

Le 27 novembre 2020, Mme Rose-Marie Falciola a démissionné de la CEF.

En raison de la pandémie de Coronavirus, la CEF n'a pu se réunir que quatre fois, le 24 janvier, le 25 septembre, le 13 novembre (en distanciel) et le 11 décembre 2020.

En plus de la séance réalisée en distanciel, la CEF a siégé dans deux locaux distincts :

- Rue Saint-Martin 8 ;
- Rue Caroline 4 (locaux du SPEV afin de respecter les mesures sanitaires de distance sociale).

4) Activités

En 2020, la CEF est entrée en matière sur trois dossiers et les demandes d'analyses techniques ont été transmises au SPEV :

- employé·e d'entretien et artisan·e (demande CE)
- préparateur·trice en pharmacie (demande SUD)
- sage-femme (demande SUD)

Pour les dossiers en cours :

- La CEF a auditionné M. Christophe Müller (Officier d'Etat-civil) et M. Steve Maucci (Chef du Service de la Population (SPOP)) lors de sa séance du 24 janvier 2020 dans le cadre du dossier des « officier·ères d'Etat-civil » ;
- La CEF a reçu l'analyse technique du SPEV sur le dossier « éducateur·trice de la petite enfance et assistant·e socio-éducatif·ve » en date du 06.03.2020 ;
- La CEF attend l'analyse technique du SPEV dans le dossier des « assistant·e·s de sécurité ».

L'état des dossiers déposés auprès de la CEF figure en annexe du présent rapport.

5) Règlements

- Suite à la proposition du SPEV envoyée le 22 mars 2019 concernant la révision du règlement sur la Commission d'évaluation des fonctions (RCEv.Fonc.), la CEF a transmis une contre-proposition le 18 octobre 2019 et le Syndicat SSP s'est aussi déterminé le 22 novembre 2019 sur les deux (proposition et contre-proposition). La CEF est toujours dans l'attente d'un retour.
- Le règlement interne de la CEF a été modifié : ajout de l'article 6bis concernant les signatures de la correspondance afin de permettre que ces dernières puissent être manuscrites scannées, modification de l'article 9 alinéa 2 au sujet de la ressource pour la rédaction des rapports (greffier·ère-rédacteur·trice en lieu et place de greffier·ère-juriste) et enfin, le règlement est maintenant sous la forme épiciène.

La présidence regrette que la situation sanitaire n'ait pas permis de faire avancer les dossiers comme souhaité et que cette situation a aussi retardé les réponses attendues par certains de nos partenaires.

Adopté le 11 décembre 2020 par la CEF

Annexe : État des dossiers déposés

Etat des dossiers déposés

Titre	Origine de la demande	Réception	Lettre entrée en matière	Lettre mandat SPEV	Réception rapport SPEV	Envoi rapport CEF au CE	Décision du CE
Infirmier-ère	CE	28.04.14	06.06.14	26.09.14	13.07.15	07.12.15	21.12.16
Maître-esse d'enseignement professionnel II	SUD	24.10.14	13.02.15	23.03.15	31.07.18	24.09.19	08.04.20
Agent-e de détention	FSF (AVAP)	19.08.15	20.08.15	24.03.16	15.07.17	09.02.18	13.06.18
Logopédiste en milieu scolaire	SUD	17.09.15	19.09.15	24.03.16	13.12.16	10.10.17	10.10.18
Conservateur-restaurateur	CE	17.05.17	02.06.17	01.09.17	27.11.18	20.05.19	20.11.19
Formateur-trice - coach	CE	11.07.17	08.12.17	08.12.17	suspendu		
Officier-ère de l'état civil	SUD	31.01.18	19.12.18	19.12.18	31.10.19		
Sage-femme	SUD	31.05.18	12.11.20	26.11.20			
Assistant-e à l'intégration	CE	18.07.18	N.A.	N.A.	N.A.	05.10.18	05.12.18
Educateur-trice et ASE	CE	05.12.18	03.05.19	03.05.19	6.03.20		
Assistant-e de sécurité	FSF	24.09.19	28.10.19	28.10.19			
Employé-e d'entretien et Artisan-e	CE	5.02.20	23.10.20	23.10.20			
Préparateur-trice en pharmacie	SUD	12.10.20	12.10.20	26.11.20			
Assistant-e en ressources humaines	SUD	30.11.20					